



Sont-ils vraiment Charlie ? On peut se poser **EDITO** la question. Les cloches de Notre Dame, des défilés chantant la marseillaise tous les 20 mètres, les drapeaux français comme uniques couleurs autorisées... uniquement des symboles auxquels goûtaient très peu les victimes de Charlie Hebdo.

Mais le but de cette Union Sacrée a bien été de faire exploser l'émotion partout dans les foyers, d'installer une peur générale et préparer ainsi le terrain à la suite des événements. Sous couvert de mener l'enquête, l'État se dote d'outils coercitifs qui vont instaurer la surveillance systématique et réduire nos libertés. Le Patriot Act à la française, on n'en est plus très loin.

Dans les jours à venir, il n'y aura pas que le pouvoir législatif ou exécutif qui va se voir renforcé. Le pouvoir patronal va connaître une cure de vitamines sans précédent avec la loi Macron.

On pourrait espérer qu'un ministre de la santé, s'il venait à proposer une loi sur le droit du travail, œuvrerait pour réduire les RPS, TMS et autres symptômes du mal être au travail. Mais quand c'est un ministre de l'économie (un banquier Rothschild qui plus est) qui s'y colle, ça donne la loi Macron. Le travail du dimanche doit rester une exception, et se cantonner à des activités de loisirs ou des missions régaliennes de l'état, point final. Mais cette loi formalise également la perte définitive de l'autonomie et de la partialité des prud'hommes, juridictions dans lesquelles les salarié-e-s et les patron-ne-s sont à pied d'égalité face à la loi. Macron compte aussi terminer le travail de Sapin en privant l'inspection du travail de nombre de ses activités et de son pouvoir. L'activité syndicale, la médecine du travail, la protection des salarié-e-s et des salarié-e-s handicapés, tout y passe ou presque. Nous vous en proposerons une analyse dans le numéro de la semaine prochaine. En tous les cas, le lit du TAFTA se fait petit à petit.

Il est important de se mobiliser contre ce projet de loi uniquement rédigé pour exaucer les vœux du MEDEF. À l'initiative du syndicat CGT du Commerce, le 26 janvier doit être le 1^{er} temps fort interprofessionnel de cette année 2015. Ensemble nous combattons cette « Loi Macron, piège à C__ ».

Même si notre CGT est «quelque peu» tourmentée depuis maintenant trop longtemps, nous devons rester mobilisé-e-s et agir. Agir et lutter comme l'ont fièrement et collectivement montré les salarié-e-s de l'incinérateur de Clermont-Fd. Vous aurez un bilan de leur lutte dans ce numéro du Courrier des Syndicats. L'enseignement que ces jeunes salarié-e-s tireront de leur lutte, c'est que : Collectivement on est plus fort !

Nulle autre alternative que de se battre ensemble. Vous constaterez dans ce numéro que la contestation n'est pas aisée pour tou-te-s sur cette planète. Avant que le Premier Ministre ne prenne de nouvelles résolutions liberticides pour toute la population, que Macron passe et que les seuils sociaux mode MEDEF Rebsamen soient actés, nous devons éveiller les consciences de tou-te-s et les emmener avec nous, contre ces charlots.

Sylvain LE NOC

Sommaire :

- P1 : *Edito*
- P2 : *International*
- P3 : *L'Europe syndicale / Informations confédérales*
- P4 : *Informations confédérales*
- P5 : *La CGT près de chez vous*
- P6 : *La CGT près de chez vous / En Bref / Formation syndicale*
- P7 : *Carte pétition CGT Commerce*
- P8 : *Bon de commande NVO Impôts 2015*



N° 1530 DU VENDREDI 16 JANVIER 2015

DEPOSÉ LE 16 JANVIER 2015

Circulaire d'informations hebdomadaires du Bureau et du Secrétariat de l'Union Départementale CGT - Directeur de publication : Julien PAULIAC - Imprimé par nos soins Maison du Peuple - 63000 Clermont-Ferrand - CPPAP 0506 S 06884 D 73 du 13 mai 2004 - ISSN n° 09920625

AGENDA :

- Du 12 au 27 janvier : Élections MSA
- Vendredi 16 janvier : Soirée de lancement du Nouveau Grain de Sable. 18 h chapelle des cordeliers.
- Lundi 26 janvier : Action des salarié-e-s du commerce contre la loi Macron devant la mairie de Clermont-Fd à 16 h.
- Mardi 28 janvier: AG des syndicats CGT du Puy-de-Dôme
- Jeudi 29 janvier: Action à l'appel de la FNME et des Cheminots à Paris
- Mardi 3 et mercredi 4 février : CCN à Montreuil
- Samedi 21 février : Loto de l'Union Locale de Cournon, sale du COSEC, Aubière



International

Arrestation imminente de dirigeants syndicaux à Hong Kong

La CSI a été informée que des hauts responsables du mouvement syndical à Hong Kong risquent de faire l'objet d'une arrestation imminente pour avoir soutenu la « révolution des parapluies ».

Les noms de dirigeants de la confédération HKCTU, Lee Cheuk-yan (secrétaire général) et Mung Siu-tat (directeur exécutif), figurent sur une liste de personnes qui seront convoquées au commissariat où ils seront arrêtés.

Le commissaire de police Andy Tsang a annoncé récemment que la police arrêterait les "principaux organisateurs" de la « révolution des parapluies » dans les trois mois. Plusieurs autres membres de la confédération HKCTU ont été arrêtés

durant la dispersion du rassemblement pacifique dans le quartier d'Admiralty, à Hong Kong.

La CSI exhorte les autorités de Hong Kong à s'abstenir de les arrêter et d'exercer toute autre répression de la liberté d'expression et d'assemblée et appelle tant l'OIT que le rapporteur spécial de l'ONU sur le droit de réunion pacifique et d'association, Maina Kiai, à intervenir auprès des autorités en vue de les soutenir.

«La révolution des parapluies» désigne une série de manifestations survenues à Hong Kong en septembre et octobre 2014. Les manifestations sont menées par des militants pro-démocrates, regroupés au sein du

collectif Occupy Central with Love and Peace, à l'initiative de Benny Tai. Ces derniers s'opposent au gouvernement chinois et à son projet de limiter la portée du suffrage universel pour l'élection du Chef de l'exécutif de Hong Kong en 2017. À la fin septembre, cette protestation prend le nom de révolution des parapluies, en raison de l'utilisation de parapluies par les manifestants pour se protéger des gaz lacrymogènes.

L'un des symboles de ces manifestations est le ruban jaune. Ainsi, cette protestation est parfois nommée « mouvement du ruban jaune ».

Nigeria : Message de solidarité

La CSI condamne l'horrible massacre de 2000 personnes innocentes par le groupe d'insurgés intégriste Boko Haram, le dernier d'une longue série d'atrocités, y compris l'attentat à la bombe perpétré le week-end dernier sur un marché. Nous exprimons nos plus sincères condoléances à toutes les personnes touchées par cette tragédie.

Nous soutenons pleinement les positions adoptées par le NLC et le TUC appelant à une action déterminée visant à mettre fin à l'insurrection et à garantir le respect de la vie humaine et de l'intégrité territoriale du Nigeria face à la campagne violente de Boko Haram. Nous regrettons avec vous l'échec des négociations de paix en novembre, qui avaient également fait naître l'espoir que les plus de 200 filles kidnappées l'année dernière et d'autres détenues par Boko Haram pourraient retrouver leur famille.

La CSI exprime toute sa solidarité à nos organisations affiliées au Nigeria en cette période difficile.

Nous souhaitons, en outre, manifester notre soutien à votre lutte pour un travail décent, notamment des revenus équitables et un salaire minimum, qui fait l'objet d'attaques de la part d'éléments conservateurs au Nigeria. Le respect des droits des travailleurs et des travailleuses ainsi que de la justice sociale et économique sont indispensables pour étayer une société inclusive et venir à bout de toutes les formes de l'extrémisme.





L'Europe syndicale

Europe : Nomination d'Edmund Stoiber en tant que conseiller spécial de la Commission européenne en charge de l'initiative « Mieux légiférer »

Commentant la nomination d'Edmund Stoiber en tant que conseiller spécial de la Commission européenne en charge de l'initiative « Mieux légiférer », Veronica Nilsson, Secrétaire confédérale de la Confédération européenne des syndicats a déclaré « Je crains que M. Stoiber n'aide pas à mieux légiférer, mais se fasse plutôt l'avocat des entreprises en faveur d'une réduction de la réglementation. Cela risque de se faire aux dépens des travailleurs, des consommateurs et de l'environnement. Cela pourrait entraîner des retards supplémentaires pour les réglementations nécessaires en matière de santé et sécurité portant notamment sur l'exposition professionnelle à des produits chimiques cancérigènes. Je demande au président Juncker et au vice-président Timmermans de considérer avec prudence les conseils de M. Stoiber, et de pas appliquer sa proposition selon laquelle les PME devraient être dispensées des réglementations. Il serait absurde de disposer d'une loi pour les grandes entreprises et d'une autre pour les plus petites. »

« Cette annonce n'est pas de nature à nous inspirer confiance dans ce qui est censée être une Commission de la dernière chance ».



Informations Confédérales

Négociation sur le Dialogue social Déclaration de la CGT

La négociation sur le dialogue social devrait se conclure avec les 2 séances de demain et vendredi.

La CGT, comme depuis le début, sera à l'offensive pour gagner des droits pour tous les salariés.

Nos propositions veulent affirmer la citoyenneté au travail et à partir du travail et faire de la démocratie sociale un instrument de progrès social.

Tout salarié doit avoir le droit d'être défendu, droit à la représentation collective, droit à s'exprimer et décider sur son travail, d'intervenir sur les questions économiques et stratégiques de l'entreprise, droit de se syndiquer.

Au moment où se met en place le compte pénibilité et où les maladies professionnelles et les risques psychosociaux explosent, la CGT sera inflexible sur l'autonomie des différentes institutions représentatives des personnels, les droits, les moyens et les prérogatives de ceux-ci et notamment du Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT).

Le projet actuel du MEDEF consiste à éloigner les représentants du personnel des salariés et de leurs lieux et réalités au travail.

La santé des salariés ne doit pas être sacrifiée sur l'autel de la financiarisation de notre économie. Au contraire, l'efficacité et la pérennité des entreprises passent par une réflexion collective et approfondie sur l'organisation du travail, son contenu, son sens. Les experts du travail ce sont les salariés. Le CHSCT est l'instance essentielle pour une expertise sur le travail réel.

Les salariés, avec leurs organisations syndicales, doivent intervenir pour peser encore sur cette négociation déterminante pour les droits.

Montreuil, le 14 janvier 2015



Informations Confédérales

La FNME dans l'action le 29 janvier contre la loi de transition énergétique

Le 29 janvier 2015, les salarié-e-s de la Fédération Nationale Mines-Énergie seront en grève et une manifestation nationale se déroulera à Paris. En effet début février sera présenté au Sénat le texte de loi voté à l'Assemblée Nationale le 14 octobre dernier, dans le cadre de la procédure parlementaire accélérée, sur la transition énergétique. Cinq volets composent ce projet de loi :

- Diminution des gaz à effets de serre
- Diminution de la part du nucléaire
- Diminution des énergies fossiles.
- Division par 2 de la consommation totale d'énergie d'ici 2050
- Développement des énergies renouvelables.

Les activités de transport sont totalement absentes de cette loi. Or elles représentent l'essentiel des émissions de gaz à effets de serre. La CGT regrette que les intérêts du capital soient, là encore, épargnés au détriment de l'intérêt général. Par contre, les activités de l'énergie et les missions de service public qu'elles assurent sont grandement menacées. La libéralisation totale du secteur est la seule finalité de la loi. Depuis le changement de statut d'EDF et GDF en 2005, date à laquelle elles sont passées en Société Anonyme (Sarko ministre de l'économie), l'État reste l'actionnaire majoritaire. Malgré tout les prix de l'énergie ont déjà explosé. Imaginons ce que deviendraient nos factures si la libéralisation totale de ce secteur était achevée. La loi de transition énergétique ne va que dans ce sens et il faut la combattre.

Point concret de la loi : la privatisation des concessions hydrauliques. Les quelques 600 barrages hydro-électriques de notre territoire sont largement amortis, produisent une énergie décarbonnée, à bas coût et représentent plus de 13% de la production électrique nationale. Ils ont été financés par l'argent public et aujourd'hui il serait question de les brader au capital. Comment être sûr de la constance de

l'approvisionnement, de la stabilité des prix de revente ? L'État peut-il offrir cette manne financière au privé comme il l'a fait pour les autoroutes ?

Depuis les changements de statuts d'EDF-GDF en 2005 et l'arrivée des actionnaires dans ces 2 entreprises, le prix du gaz a augmenté de 80%. Onze millions de français sont en situation de précarité énergétique, ils y consacrent plus de 10% de leurs revenus. La déréglementation du secteur ne ferait qu'aggraver cette situation.

Le taux de TVA appliqué sur les produits de première nécessité est de 5,5% en France. Pourtant il est de 20% sur la consommation d'énergie. Se chauffer ou s'éclairer, n'est-ce pas un besoin vital pour les français ?

C'est pour tous ces arguments que le 29 janvier sera une grande journée d'action pour les salarié-e-s de EDF, GDF, RTE, ERDF etc. Ils se battront pour leur avenir professionnel certes, mais aussi pour la reconquête d'un service public de l'énergie de qualité dans l'intérêt de tou-te-s, via la création d'un Pôle Public de l'Énergie.

Les militant-e-s FNME CGT du Puy de Dôme invitent toutes celles et ceux qui souhaiteraient se joindre à la manifestation. Un déplacement en train est prévu, des places ont été réservées. Il vous suffit de téléphoner à l'Union Départementale au 04 26 07 78 60

Vous retrouverez toutes les informations complètes sur le site www.fnme-cgt.fr, notamment le dossier spécial « Transition énergétique : la face cachée de la loi ».

À noter que le 29 janvier sera également la date d'une manifestation nationale à Paris des Cheminots CGT. Plus d'informations à venir sur ce sujet.





La CGT près de chez vous

Victoire pour les salarié-e-s de l'incinérateur !

Enfin !!! Après 19 jours de grève, 2 "déménagements" du blocus par les forces de l'ordre, 4 séances de négociation pour rien, 2 plaintes en référé de la direction, le rapport de force a payé pour les salarié-e-s de VERNEA.

La médiation demandée en préfecture par la CGT a enfin aboutie. La direction s'est mise à table et l'inspection du travail s'empare du dossier incinérateur de Clermont-Fd. Des accords écrits ont été signés entre les représentants-e-s de l'intersyndicale CGT CFDT UNSA et la direction. La médiation a enfin permis de sortir d'un conflit long et difficile. Les salarié-e-s n'auront pas passé toutes les fêtes de fin d'année dehors pour rien.

Les revendications concernant la sécurité sont satisfaites, puisque des procédures de travail vont être établies, et que la DIRECCTE va enfin pouvoir entrer sur ce site. Rappelons que 1 accident entraînant 8 jours d'ITT se produisait par mois en moyenne, plus un certain nombre d'accidents non quantifiables car pas déclarés par la direction, transformés en congés par exemple.

Concernant les augmentations de salaires et conditions de reprise du travail :

- Nouvelle revue individuelle des effectifs faite par la direction pour mise à jour des positions dans la grille de classification.

- Paiement d'une prime de réception des installations de 300 euros. 150€ pour l'exercice 2014, et 150€ soumis à objectifs pour 2015.

- Retrait sur paie des jours de grève étalés : pour moins de 5 jours sur 4 mois ; pour plus de 5 jours, sur 5 mois.

- Compensation des jours de grève par des jours de congés ou de récupération : 1 jour de compensation pour moins de 6 jours de grève, jusqu'à 5 jours de compensation pour plus de 10 jours de grève.

- Les 3 premiers niveaux de salaires seront revalorisés :

- niveau 1 à 1570€/mois bruts

- niveau 2 à 1610€/mois bruts

- niveau 3 à 1630€/mois bruts

Dans cette entreprise de 54 salarié-e-s, 40 sont à l'exploitation et tou-te-s étaient en grève du 23 décembre au 11 janvier. 2/3 des salarié-e-s y ont moins de 30 ans et pour les 3/4 d'entre-eux, il s'agit de leur 1er emploi en CDI.

La CGT était peu représentée dans cet établissement, nous n'y comptions qu'un seul Camarade, lequel a sollicité Laurent Dias secrétaire régional Auvergne du syndicat CGT de la Construction Bois et Ameublement. Grand bien lui en a pris, car le SCBA et

l'interpro de la CGT se sont immédiatement mobilisés malgré la période de fête. L'Union Locale CGT de Cournon a installé le barnum, mis à disposition du matériel et s'est investi à fond dans ce conflit. La solidarité de nombreuses structures a également été remarquable : de nombreux dons atténueront les 19 jours manquant au salaire et ont permis de vivre correctement sur le piquet de grève 24 heures sur 24. De nombreux militant-e-s de la CGT sont également venu-e-s soutenir les salarié-e-s au quotidien et lors des "faces à faces" avec les forces de l'ordre.

À ce travail syndical s'ajoute l'intervention d'organisations politiques, notamment issues du Front de Gauche, qui ont soutenu les grévistes et sont intervenus près des instances locales et de la direction. Les salarié-e-s sortent épuisé-e-s mais ragillardis de ce conflit.

À l'heure actuelle, le nombre de syndiqué-e-s CGT est arrivé à 10, plus des promesses d'adhésions en attente.

Un mouvement exemplaire et une victoire pour les salarié-e-s, cela fait un peu oublier le contexte national tragique et donne un peu d'espoir dans une année de luttes et de conquêtes.

Le hors série du Nouveau Grain de Sable « il était une fois 1914-2014 : le mouvement ouvrier pendant la première guerre mondiale », proposé par le syndicat CGT du Conseil Général est vendu au prix public de 8 € (ou de 11,50 € par correspondance). Le bon de commande se trouve également sur le site internet <http://cg63cgt.fr/> Il également est disponible dans certaines librairies :

- **Aux Belles Images** à Guéret 20 Rue Eugène France, 23000 Guéret

Téléphone : 05 55 52 75 24:

- **Le bateau livre** à Cournon 48 bis, avenue de la Libération 63800 Cournon

- **La Brèche** à Paris 27 rue Taine 75012 Paris

Téléphone : 01 49 28 52 44

- **C'est pour lire** à Pont du Château 2 allée du Parc 63430 Pont du Château

Téléphone : 04 73 83 92 07

- **Point-Virgule** à Aurillac 14 rue des Carmes 15000 Aurillac

Téléphone : 04 71 48 86 06

- **Publico** à Paris 145, rue Amelot 75011 Paris

Téléphone : 01 48 05 34 08

- **Les Volcans** à Clermont-Ferrand 80 Boulevard François Mitterrand, 63000 Clermont-Ferrand

Téléphone : 04 73 43 66 75





La CGT près de chez vous

Conférence débat Palestine

Une conférence débat « Palestine » est organisée à l'initiative de l'Association France Palestine 63 et de l'UNEF 63 le **20 janvier 2015, 20h à la Fac de Lettres de Gergovia (amphi 120)**. Cette conférence se tiendra avec la participation de Julien Salingue, politologue spécialiste de la Palestine, auteur de "*La Palestine d'Oslo. Anatomie de l'échec du processus de construction étatique palestinien*" (2014 L'Harmattan).

"Le 13 septembre 1993, les représentants de l'Organisation de Libération de la Palestine (OLP) et le gouvernement israélien signent, sur la pelouse de la Maison Blanche à Washington, une « **Déclaration de principes** » plus connue sous le nom d'**accords d'Oslo** qui, en cinq ans, auraient du aboutir à la création d'un **État palestinien viable et indépendant**. Plus de 20 ans plus tard, il n'y a pas d'État palestinien. Pire, la domination israélienne sur les territoires occupés n'a jamais été aussi forte, la colonisation se poursuit à vitesse grand V et les Palestiniens continuent d'être mis en prison. Et on en oublierait presque la situation à Gaza.... Avec son nouveau livre, *La Palestine d'Oslo*, Julien Salingue, nous livre les clés essentielles pour mieux comprendre les raisons d'un tel échec."

Julien Salingue proposera une séance de dédicaces à la Librairie des Volcans à partir de 17h le même jour.

AG des syndicats CGT du Puy-de-Dôme

La Commission Exécutive de l'UD du Puy de Dôme avait prévu la tenue d'une Assemblée Générale, le 9 janvier dernier. Face à quelques difficultés, notamment un agenda bien chargé, le Bureau de l'Union Départementale a décidé d'ajourner cette rencontre.

L'ensemble des syndicats du département est donc convoqué à cette :

Assemblée Générale des syndicats et sections syndicales du département
Le 28 janvier prochain de 8h30 à 13h30
Salle Victor HUGO à Clermont-Fd, (Parking Auchan Nord / Médiathèque).

La période que nous traversons reste complexe, socialement, économiquement, politiquement et syndicalement...

De nombreuses réformes en cours et à venir porteront des reculs sociaux sans précédents. Notre Cgt, tout en conservant sa force de 1ère organisation dans le pays, peine à conserver son influence et à mobiliser, affaiblie par une crise confédérale et un traitement servant les intérêts de nos adversaires.

Des échéances se posent à nous et nécessitent une réflexion collective, voire des prises de décisions, en prenant en compte le calendrier suivant :

- 13 janvier : réunion extraordinaire du Comité Confédéral National (CCN)
- 28 janvier : AG des syndicats Cgt du 63
- 3 et 4 février : réunion du CCN à Montreuil
- 10 février : CE de l'UD

Pour en débattre ensemble, pour réunir l'ensemble des syndicats du département et définir notre stratégie syndicale collective, nous devons nous donner les conditions de nous réunir nombreux.

Merci de remplir au plus vite les fiches de

participation, pour organiser les choses au mieux. Le délai est plus court que les précédentes fois, merci d'en tenir compte et de nous en excuser...

→ Il est demandé :

- à tous les syndicats d'être représentés par 1 ou 2 militant-e-s et de faire parvenir à l'UD toute information revendicative et perspectives d'action en amont de l'Assemblée Générale.
- aux membres de la Commission Exécutive de l'UD de se rendre disponibles.
- aux Unions Locales d'assurer leur représentation à cette AG et d'agir auprès des syndicats pour les inciter à participer à cette rencontre du 28 janvier 2015.

Pour vous inscrire, ou pour plus renseignements, téléphonez à l'UD Cgt 63 : **04 26 07 78 60**

En bref >>>

Les cheminots contre-attaquent : Jeudi, 15 cheminots ont emmené la SNCF devant les prud'hommes pour discrimination suite au mouvement de mai-juin 2014. Suite à ce mouvement plusieurs dizaines de Camarades CGT ont subi des procédures disciplinaires pour fait de grève. Le délibéré est attendu pour ce début de semaine.

"Les 40 ans de la loi Veil : bougez pour l'IVG" Osez le féminisme 63 et le Planning Familial 63 viendront à la rencontre du public samedi 17 janvier à partir de 14h dans les rues du centre-ville de Clermont-Ferrand, pour informer, échanger et recueillir des témoignages sur l'avortement. Une pétition sera également à signer pour que le droit d'avorter soit reconnu et inscrit dans la charte des droits fondamentaux de l'Union européenne.

formation syndicale

Pour consulter le calendrier des formations 2015 et se procurer tous les documents d'inscription, une seule adresse internet :

<http://www.cgt63.fr/joomla3/index.php/formation-syndicale/66-planning-formation>

Stages, il reste des places :

- Niveau I à Cournon du 09 au 13 février 2015;
- Stage "ECO-CE" du 16 au 20 février 2015;
- Niveau I à Clermont-Fd du 23 au 27 février 2015;
- Délégué du personnel "prise de mandat" à Cournon du 04 au 06 mars;
- Niveau I à Issoire du 09 au 13 mars 2015;
- Stage "délégué syndical" à Clermont-Fd du 16 au 20 mars 2015



« Mon combat sera de préserver le principe du repos dominical, c'est-à-dire de permettre aux travailleurs de consacrer un jour de leur semaine à leur famille, au sport, à la culture, à la liberté... et j'y veillerai ! »



François HOLLANDE
Lille, 17 Avril 2012



... nous aussi, on y veille !

Monsieur le Président de la République,

*Dispensé
D'affranchissement*

Alors que le parlement examine le projet de loi MACRON qui étend entre autres le travail du Dimanche et le travail de nuit, je vous demande de veiller à respecter votre promesse de campagne.

Date :

Prénom et Nom :

Signature :

**Monsieur François HOLLANDE
Président de la République
55, Rue du faubourg St Honoré
75008 PARIS**



LE NUMÉRO 1 DES GUIDES FISCAUX

VO IMPOTS 2015

Impôt sur le revenu : Ce qui change en 2015

Suppression de la première tranche d'impôt sur le revenu.

Revalorisation de l'abattement pour enfants rattachés.

Revalorisation de la pension alimentaire versée à un enfant majeur.

Coup de pouce pour les revenus modestes : 6 millions de personnes concernées.

Suppression de la prime pour l'emploi.

Simplification du crédit d'impôt « développement durable ».

Réduction d'impôt sur l'investissement immobilier locatif.

Augmentation de la contribution à l'audiovisuel public.

Prolongation de certains crédits d'impôt sur le revenu.

Retraités : augmentation du taux CSG qui passe de 3,8% à 6,6%.



ADRESSE D'EXPÉDITION

Entreprise (à préciser, seulement si nécessaire à l'expédition)

Monsieur

Madame

Nom

Prénom

Numéro

Rue

BP ou lieu-dit

Code postal

Ville

Téléphone fixe

Téléphone portable

Code article 03150118

Courriel
